

AQVITANIA

supplément 4, 1990

*Sites défensifs et sites fortifiés
au Moyen Age
entre Loire et Pyrénées*

Actes du premier colloque Aquitania, Limoges, 20-22 mai 1987

éditions de la Fédération Aquitania

SOMMAIRE

Préface par Bernadette Barrière et Jean-Michel Desbordes	7
Région Aquitaine	
Jacques CLEMENS et Alain DAUTANT Mottes et camps au Moyen Age en Lot-et-Garonne	9
Yan LABORIE Etat de l'inventaire des structures fortifiées médiévales en Périgord	23
Jean-Bernard MARQUETTE Habitats fortifiés en Bordelais, Bazadais, pays landais (XIe-XVe siècle). Etat de la recherche	31
Sylvie FARAVEL L'habitat castral de Brion à Saint-Germain-d'Esteuil (Gironde) : méthode et problématique de recherche, premiers résultats.	53
Yan LABORIE et Jean-François PICHONNEAU Une tour-ostal à Agen	63
Yan LABORIE Architecture de l'habitat privé des XIIIe et XIVe siècles en milieu urbain : l'exemple d'un ostal à tour, îlot Fonbalquine, à Bergerac	75
Région Limousin	
Bernadette BARRIERE Les fortifications médiévales en Limousin : un état de la recherche	93
Geneviève CANTIÉ Mottes et maisons fortes en Limousin, les techniques de construction d'après la fouille	103
Philippe COUANON Pour une typologie fonctionnelle des donjons de pierre : l'exemple du Limousin	115
Région Midi-Pyrénées	
Benoit CURSENTE Les habitats fortifiés collectifs médiévaux en Midi-Pyrénées : état de la recherche.	123
Gérard PRADALIÉ Petits sites défensifs et fortifiés en Midi-Pyrénées	133
Jean CATALO et Joseph FALCO L'habitat rural médiéval de Vacquiers (Haute-Garonne)	137
Région Poitou-Charentes	
André DEBORD La recherche en matière de fortifications médiévales dans la région Poitou-Charentes : bilan et perspectives.	151
Raymond PROUST Quelques enseignements d'une prospection systématique au sol en Poitou-Charentes.	162

<i>Prospection aérienne des fortifications médiévales de la région Poitou-Charentes :</i>	
Louis-Marie CHAMPÈME	163
Sites médiévaux et photographies aériennes dans le département des Deux-Sèvres : premières conclusions	
Alain OLLIVIER	173
Sites médiévaux et photographie aérienne dans le nord-ouest du département de la Vienne	
Christian RICHARD	177
Sites médiévaux et photographie aérienne dans le sud du département de la Vienne : premiers résultats	
Jacques DASSIÉ	183
Archéologie aérienne et informatique	
Patrick PIBOULE	191
Relations entre souterrains et fortifications : exemples en Poitou-Charentes.	
Conclusion	
Jean-Marie PESEZ	203
Où l'on voit que le Sud ressemble au Nord, ce qui ne va pas sans poser quelques questions	

Philippe COUANON

Pour une typologie fonctionnelle des donjons de pierre : l'exemple du Limousin.

Après un siècle et demi d'études exclusivement consacrées aux édifices castraux maçonnés, historiens et archéologues découvrirent l'intérêt que représentaient les fortifications de terre et de bois, jusqu'alors ignorées ou classées parmi les ouvrages protohistoriques ou antiques. Les connaissances de castellologie et d'histoire féodale et seigneuriale se trouvèrent dès lors révolutionnées et nombre de chercheurs s'investirent dans la détection et l'inventaire de ces constructions. Par voie de conséquence, les recherches consacrées aux forteresses de pierre se rarifièrent, victimes d'un classement en "archéologie monumentale" à connotation péjorative. Or il se peut qu'un tel renversement des pôles d'intérêt aboutisse aux mêmes effets néfastes consistant à ne considérer qu'un aspect du paysage castral au lieu de l'appréhender dans son intégralité.

Ainsi, aujourd'hui, constate-t-on de multiples lacunes dans la compréhension des châteaux de pierre, carences perceptibles au premier abord, dès l'examen bibliographique¹.

En effet, s'il existe de nombreuses monographies, quantité de sites demeurent cependant méconnus, car à priori moins spectaculaires ; en outre, l'étude se limite très fréquemment à la description architecturale des éléments majeurs, souvent le donjon, sans apprécier l'organisation castrale dans son ensemble ainsi que dans son environnement. Ce domaine souffre également de l'absence d'études globales ou d'inventaires régionaux, les seules enquêtes générales ne portant que sur un type particulier ou couvrant des étendues beaucoup trop vastes pour prendre en compte tous les particularismes.

En ce qui concerne plus spécialement les donjons, principaux objets du présent exposé, cet état de fait a pour conséquence d'occasionner de multiples difficultés d'interprétation et de datation ; à défaut d'autres recours, deux types de comparaisons sont possibles : avec l'architecture religieuse, mais les vocables de "romans", "gothiques", ou les analogies architectoniques et esthétiques se révèlent sans grande signification ; avec les grands donjons recensés dans les régions septentrionales (Normandie, Pays de Loire, Ile de France...) qui ne représentent qu'un *nec plus ultra* infiniment minoritaire et non représentatif de l'ensemble des réalisations médiévales.

Il convient donc d'élaborer la question de façon plus spécifique et rigoureuse, sans extrapolation simpliste, en considérant le donjon non pas comme une pièce indépendante, mais en tant qu'élément d'un tout cohérent et complexe qui s'inscrit dans un large contexte spatial, politique, stratégique, économique et social.

Le Limousin se prêtait parfaitement à un inventaire exhaustif, compte-tenu de l'abondance des sites conservés (plus de 220 donjons recensés, dont beaucoup fort peu connus), et de sa localisation au carrefour d'influences diverses entre :

- Le Poitou et le Berri au nord, soumis aux tendances "nordistes" ;
- L'Auvergne à l'est, riche en édifices de montagne ;
- Le Sud-Ouest, aux caractères architecturaux et socio-historiques très particuliers.

1. Pour une approche générale, voir les indications bibliographiques données par M. de Bouard, *Manuel d'archéologie médiévale, de la fouille à l'histoire*, SEDES, Paris, 1975, pp. 105-132.

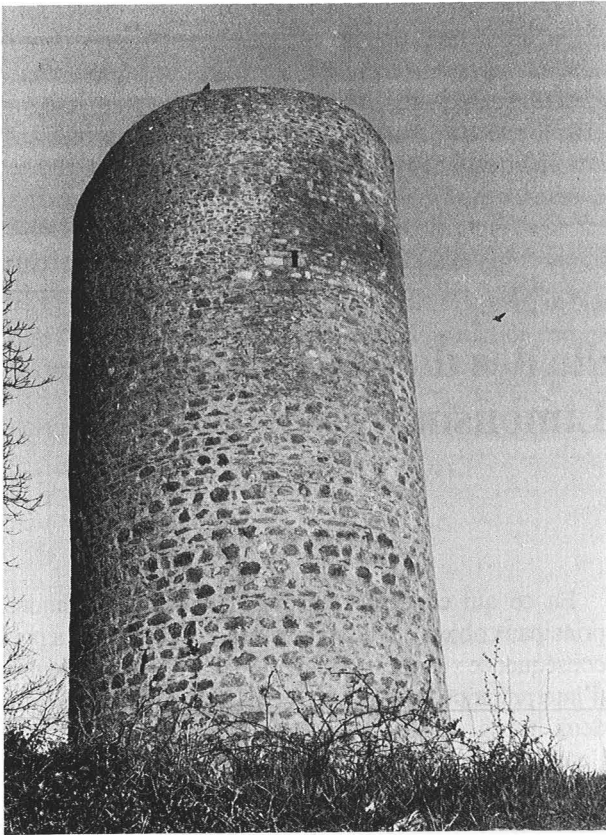


Fig. 1. — Chalus-Chabrol :
le donjon caractéristique des refuges simples :
compact, aveugle, passif.

Dès le début de l'enquête, les typologies traditionnelles apparaissent totalement inappropriées. En effet, ces classements reposent essentiellement sur des critères de plan, opposant le donjon quadrangulaire (ancien et roman) au donjon circulaire, censé lui succéder avec une meilleure adaptation au flanquement et une résistance supérieure.

En fait, les avantages présumés des tours cylindriques restent à démontrer (fragilité observée sur de multiples donjons effondrés par moitié, aptitude au flanquement diminuée par l'épaisseur des maçonneries...) et sont contrebalancés par de nombreuses contraintes (difficultés d'édification accrue, difficultés dans l'élaboration des couvertures, restriction de l'espace intérieur, peu pratique à aménager). Quant à l'antériorité du tracé rectiligne sur le curviligne, elle reste sujette à caution et se trouve infirmée par l'existence de donjons circulaires très anciens² et par la persistance des édifices quadrangulaires.

2. Freteval (41), par exemple.

3. Citons les châteaux à motte de Laron (87, cne. St Julien le Petit, c. Eymoutiers) et de la Bastide (19, cne. Laval sur Luzège, c. Lapleau) dont les donjons aujourd'hui disparus sont formellement attestés dans la documentation écrite ; tous deux possédaient un plan circulaire.

4. Nous indiquerons les donjons de Malemort (19, ch.-1. c.) et d'Aixe sur Vienne (87, ch.-1. c.).

5. 87, cne. Chalus, ch.-1. c. L'actuel donjon, qui ne saurait être antérieur à la seconde moitié du XIII^e siècle, a dû succéder à la tour dont le siège fut fatal à R. Coeur de Lion.

6. 23, ch.-1. arr.

Il convenait donc d'élaborer un autre mode de classification, hors des données architecturales et géométriques, prenant en compte des critères fonctionnels, et donc l'utilisation et le rôle dévolu au donjon au sein de la fortification. Quatre grandes catégories ont ainsi été définies, qui possèdent chacune des spécificités ou des tendances propres : formes préférentielles, équipements privilégiés, positionnement dans l'enclos castral, périodes d'apparition ou de vulgarisation, contexte social des bâtisseurs ou détenteurs. La description des principes généraux sera limitée à l'énoncé des principales caractéristiques.

1. Les refuges simples

Les donjons-refuges constituent le type le mieux connu, mais non le plus répandu, surtout si l'on ne tient compte que des constructions dans lesquelles cette option revêt un caractère exclusif. Le donjon est repoussé au point le plus reculé ou le moins vulnérable de la place et vaut essentiellement par sa masse et la capacité d'auto-enfermement qu'il procure. Il offre une ultime solution de repli aux défenseurs qui sont réduits à la passivité en l'absence de réelles possibilités de tir et ne peuvent plus espérer qu'un éventuel salut extérieur. Par contre, la rareté des ouvertures autorisait un effectif minimum pour assurer sa sûreté et le rendait quasiment imprenable par les armes, par ailleurs souvent modestes. Dans ces conditions, la reddition ne s'obtenait que par la négociation ou par la patience, jusqu'à ce que la lassitude ou l'épuisement des vivres ne rendent la résistance insupportable. Les récits, très comptés, d'enlèvements de donjons par la force illustrent parfaitement ce propos.

En Limousin, la localisation du donjon-refuge dans l'enclos castral offre de multiples variantes malgré le faible nombre d'exemples conservés dans un état suffisant pour une appréhension correcte.

L'isolement sur une motte³ ou le rejet dans un réduit séparé du reste de la fortification par un mur de clôture ou par un fossé⁴ paraît être l'implantation la plus usitée, bien que la position centrale du donjon de Chalus-Chabrol⁵ et celle, au contact de l'enceinte, de celui d'Aubusson⁶ attestent d'autres solutions (fig. 1).

Les refuges exclusifs constituent la catégorie la plus précocement utilisée, mais le type perdure jusqu'à la fin du Moyen Âge, notamment dans les fortifications à caractère foncier dotées d'un intérêt stratégique modeste. De même, le plan quadrangulaire prédomine largement.

2. Donjons intégrés à la défense

Progressivement, et surtout à partir de la seconde moitié du XII^e siècle, les progrès réalisés sur les enceintes castrales et les dispositifs d'accès⁷ rendirent moins indispensable la possession d'un ultime refuge cantonné dans un rôle passif.

Sans-doute est-il apparu également nécessaire d'atténuer la vulnérabilité des corps résidentiels en plaçant en deçà une barrière solide. Aussi le donjon fut-il fréquemment déplacé vers l'avant de la fortification afin de participer plus activement à un système homogène de défense où chaque élément s'insère dans un processus de flanquement réciproque.

Dans ce contexte, le donjon, souvent élevé dans un angle du périmètre enclos, répond, dans les formules les plus élaborées, à des besoins multiples : couvertures de deux segments mitoyens de courtines, commandement de la porte, protection de la cour qu'il surplombe et, s'il occupe le front de l'attaque, support du premier choc, ce qui constitue un renversement complet de sa vocation initiale. Le potentiel refuge se trouve amoindri, mais la solidité des superstructures, la sophistication des dispositifs d'accès et des communications internes compensent cette régression et maintiennent la possibilité d'un éventuel repli efficace. La paternité du dispositif est traditionnellement attribuée aux architectes de Philippe Auguste⁸ auxquels on doit essentiellement, semble-t-il, le perfectionnement d'un principe évolutif logique des techniques de défense. De même, l'association de l'implantation sur l'enceinte et le recours au plan circulaire paraissait une évidence inéluctable⁹ imposée par les impératifs du flanquement et la suppression des angles morts ; or, si plusieurs exemples limousins confirment cette tendance¹⁰, beaucoup d'autres, tels les sites de Turenne, Boussac et Treignac¹¹, qui sont des forteresses de tout premier ordre, montrent l'utilisation de tours actives quadrangulaires. Il convient, là encore, d'observer la plus grande prudence face aux critères architecturaux.

Les édifices mentionnés ci-dessus révèlent une réalisation parfaitement maîtrisée du système d'intégration, ce qui risque d'occulter totalement la difficile transition entre le refuge classique et ces donjons de conception moderne.

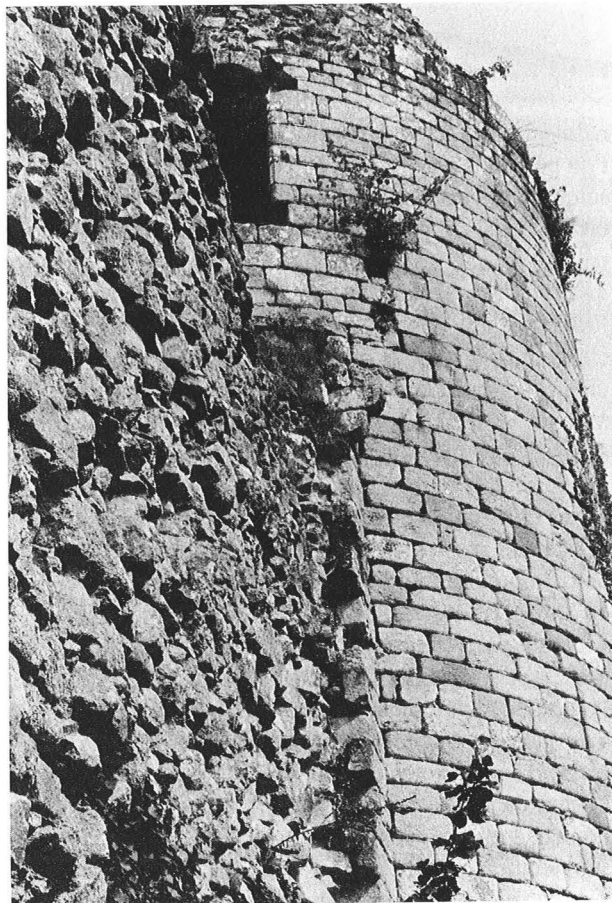


Fig. 2. — Ventadour :
vue du donjon montrant le faible saillant extérieur
et la quasi-absence d'ouvertures et de postes de tir,
à l'exception d'une minuscule meurtrière mal orientée.

Or, l'observation de la forteresse de Ventadour¹² qui fut également le siège d'une des grandes vicomtes limousines, illustre parfaitement, au contraire, les tâtonnements et les échecs qui ne manquèrent point de se produire. Le donjon circulaire (fig. 2), érigé à cheval sur l'enceinte, face à la porte, paraît répondre aux caractéristiques énoncées, mais un regard approfondi révèle de multiples carences qui annihilèrent les effets du système. Sa présence sur un tronçon rectiligne, et non dans un angle, limitait sa protection à une seule face qui se trouvait être la moins accessible ; en cas d'attaque, il n'intervenait que dans un second temps et n'assurait aucune sécurité aux corps de logis ; enfin, il ne possédait aucun poste de tir, surtout vers

7. J. Mesqui, *La fortification des portes avant la Guerre de Cent Ans*, Arch. Méd., T. XI, 1981, pp. 203-229.

8. A. de Dion, *Note sur les progrès de l'architecture militaire sous le règne de Philippe Auguste*, Mém. & Doc. par la Soc. Arch. de Rambouillet, T. I, 1870-71, pp. 157-181. J. Vallery-Radot, *Quelques donjons de Philippe Auguste*, Bull. Soc. Nat. des Antiquaires de France, 1964, pp. 155-160. M. de Bouard, *op. cit.*, pp. 124-126.

9. M. de Bouard, *id.*

10. Nous citerons : Bridiers (23, cne. La Souterraine, ch.-1. c.) et Coussac (87, Coussac-Bonneval, c. St Yrieix la Perche).

11. Turenne, 19, c. Meyssac ; chef-lieu de la vicomté du même nom. Boussac, 23, ch.-1. c. ; appartenant aux vicomtes de Combom.

12. Ventadour, 19, cne. Moustiers-Ventadour, c. Egletons.

l'extérieur où n'existait qu'une unique meurtrière mal orientée, et souffrait d'un saillant beaucoup trop faible qui réduisait à néant les perspectives de flanquement. Ainsi, si l'on perçoit une volonté réelle d'intégration du donjon, il semble que les bâtisseurs aient mal appréhendé le principe, ou bien qu'ils n'aient pas compris tous les avantages qu'il pouvait procurer. Car, tel qu'il apparaît, il ne présente qu'une forme de refuge amélioré. La Chronique de Froissard, qui relate avec force détails l'occupation du château par les routiers et sa récupération épique, apporte une éclatante confirmation à cette hypothèse¹³. Le narrateur y décrit le piège imaginé par les occupants pour s'approprier le montant du rachat de la place forte tout en conservant leur précieux bastion, et en capturant de surcroît les chefs du parti français afin d'en obtenir de substantielles rançons : enfermer des hommes d'armes dans le donjon, qui interviendrait sitôt la transaction effectuée. La description qui est faite du donjon affirme sa vocation essentielle de refuge solide¹⁴, bien que l'événement se soit produit à l'extrême fin du XIV^e siècle¹⁵, et la suite du récit indique clairement l'inconvénient majeur du principe qui isole hermétiquement du monde extérieur les soldats enfermés dans la tour et sera responsable de l'échec du projet¹⁶. Remarquons toutefois l'insistance de l'auteur à relever la prépondérance de la "tour maîtresse et souveraine" qui, malgré ses lacunes et ses archaïsmes, n'en conservait pas moins une redoutable puissance ; mais, sans doute conscient de l'inadaptation des lieux aux progrès techniques, le comte de Ventadour modernisera peu après¹⁷ sa forteresse en la dotant d'un nouveau donjon, quadrangulaire et beaucoup mieux conçu, mais déjà anachronique du fait du développement rapide des canons ; d'ailleurs, afin de se préserver des effets dévastateurs de ces nouvelles armes, les donjons intégrés tardifs, comme à Ventadour, furent élevés en position plus reculée, laissant aux ouvrages avancés de type barbacane le soin de résister au premier choc (fig. 3 et 4).

3. Donjons d'appui

La vocation principale des donjons de ce type est d'assurer la protection rapprochée des bâtiments auxquels ils sont accolés. Souvent de dimensions réduites, ils se rencontrent principalement dans des fortifications secondaires, sans grandes prétentions stratégiques (maison noble, habitat fortifié de domaine foncier, établissement monastique...) où ils concentrent l'essentiel des capacités défensives et proposent aux occupants une solution de repli satisfaisant. Aucun plan-type n'a pu être mis en évidence, quelle que soit l'époque d'édification et le choix d'un profil particulier semble davantage résulter de modes locaux que d'impératifs militaires.

Le château de Chalus-Maumont (ou Chalus-Bas)¹⁸ constitue l'exemple limousin le plus représentatif des ouvrages de cette catégorie, dont il fut peut-être l'archétype régional¹⁹. L'ensemble se résume à une *aula* flanquée à son angle le plus exposé d'une puissante tour circulaire ; le tout était précédé par une courtine rapprochée, aujourd'hui disparue, élevée sur le côté de l'accès. La visite révèle une étroite solidarité entre les deux éléments, tout à fait indissociables. Le donjon n'a pas d'existence propre et sa connexion avec l'*aula* est totale ; il n'est présent que pour assurer la protection du logis. L'interdépendance apparaît notamment dans le système complexe de communication qui ménageait un ingénieux réseau de circulation ininterrompu à tous les niveaux, en préservant l'éventualité d'une retraite sûre dans la tour (fig. 5 et 6).

Peu usités avant la Guerre de Cent Ans²⁰, les donjons d'appui vont pulluler dans les dernières décennies médiévales, principalement au sein des petites fortifications seigneuriales²¹ ou en soutien d'églises de paroisses rurales²².

13. *Chron. de Froissard*, T. III, Livre IV, Chap. VI à VIII, citée in L. Billet, *Ventadour*, Tulle, 1978, pp. 43-55.

14. *id.* p. 49 : "...A l'entrée du châtel de Ventadour par dedans, a une grosse tour qui est maîtresse et souveraine de la porte du châtel. Ni cette tour on ne peut être seigneur du châtel et tenaient toujours ceux du fort cette tour garnie de pourvéances et d'artillerie, afin que si surpris eussent été, leur retrait fut en la tour"...

15. En 1389.

16. *id.*, p. 52 : "...ceux qui étaient enclos dedans la tour ne savaient rien de ce convenant, ni savoir, ni voir ne pouvaient, car la tour était trop épaisse"...

17. Vers le milieu du XV^e siècle.

18. Sur la rive opposée au Chalus-Chabrol, le château de Chalus-Maumont occupe un petit promontoire en croissance du plateau qui domine le lit de la Tardoire. A la fin du Moyen Âge, il fut intégré à la fortification urbaine. Sur les châteaux de Chalus, voir pour les descriptions : P. Patier, *Le siècle de Chalus-Chabrol par le Roy Richard Coeur de Lion ; étude des deux châteaux de Chalus*, Limoges, 1973.

19. Les bâtiments actuels ne sauraient être antérieurs à la seconde moitié du XIII^e siècle ou au début du XIV^e siècle.

20. Parmi les réalisations antérieures au milieu du XIV^e siècle, nous mentionnerons les donjons d'appui du Monteil-au-Vicomte (23, c. Royère en Vassivière) et de La Cote-au-Chapt (87, cne. Darnac, c. Le Dorat).

21. Retenons simplement, parmi beaucoup d'autres, les donjons de : — Lespinasse, 19, cne. Ussel, ch.-1. arr ; — Saint-Mexant, 19, c. Tulle ; — Fourmoux, 23, cne. Champagnat, c. Bellegarde-en-Marche ; — Lavaud Promis, 23, cne. Villetelle, c. Crocq.

22. A titre d'exemple : — Auriac, 19, c. Saint-Privat ; — St Sylvain, 19, c. Argentat ; — St Sulpice Dunois, 23, c. Dun-le-Palestel.



Fig. 3. — Boussac : lithographie ancienne de la ville et du château où le donjon intégré apparaît en position frontale.

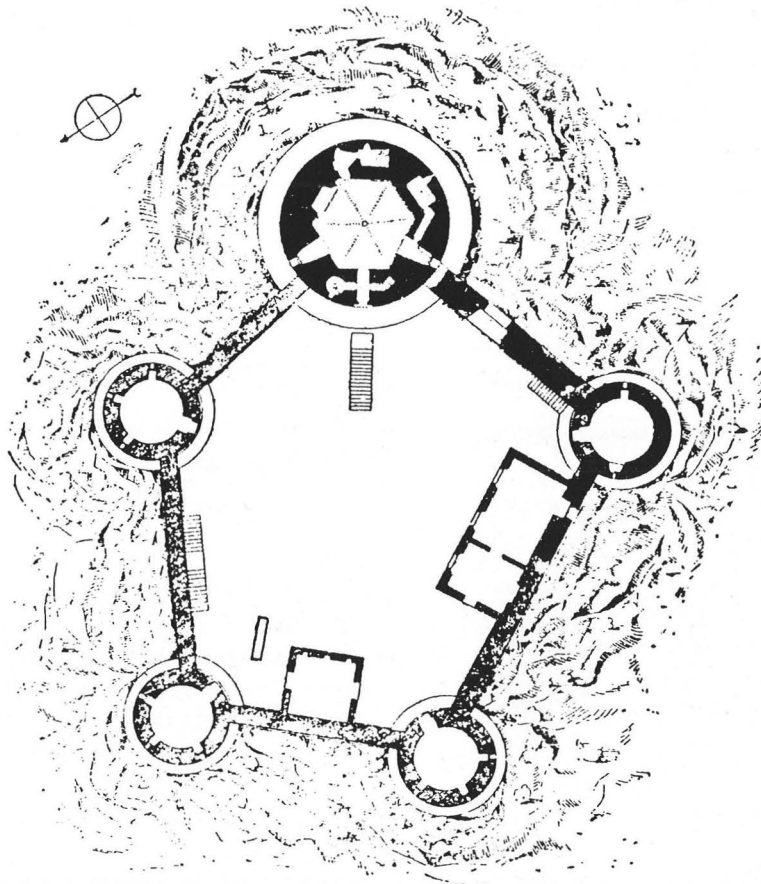


Fig. 4. — Bridiers : plan ancien du château vicomtal (XVe siècle) avec son donjon intégré qui occupe l'angle le plus exposé et protège l'accès et toute la fortification placée en arrière.

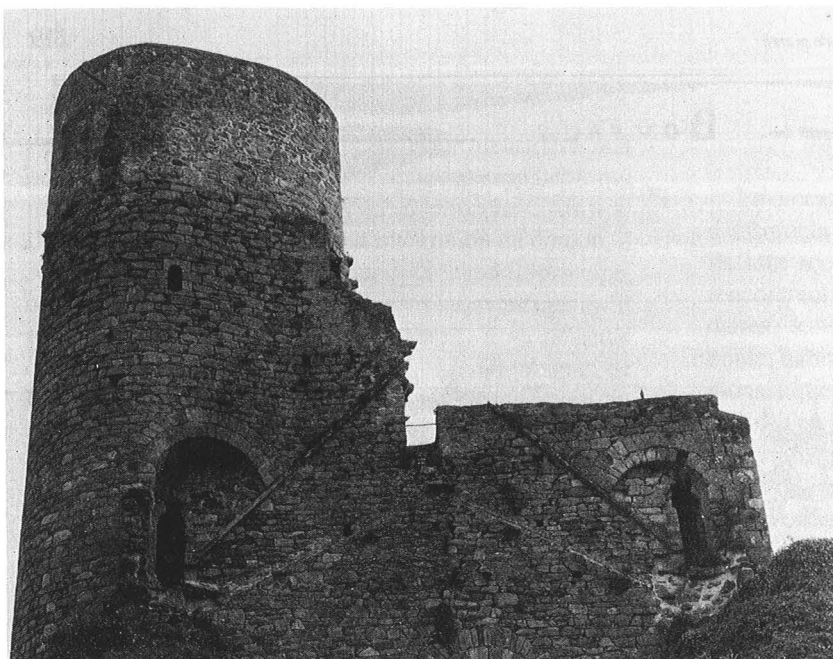


Fig. 5. — Chalus-Maumont : face intérieure de l'aula à donjon d'appui ; l'accès à la tour s'effectuait à partir du chemin de ronde du corps principal ; la circulation n'était pas interrompue et se prolongeait par une gaine ménagée dans l'épaisseur du mur de façade du logis.



Fig. 6. — Chalus-Maumont : face extérieure.
Au 3^{ème} étage de la tour, une porte ouvrait sur le parapet machicolé couronnant le pignon du logis.
A l'étage inférieur (en bas à droite), une seconde ouverture communiquait avec le faite du mur de clôture.

4. Donjons-logis

Jusqu'à présent, les types évoqués se caractérisent en Limousin (comme dans toute la France du Sud) par leur inaptitude à un logement autre qu'occasionnel du fait de la modestie de leurs dimensions. Il s'agit là d'une différence fondamentale avec les grands donjons des régions septentrionales, ce qui rend très aléatoire tout essai comparatif. Dans l'échantillon limousin, les donjons susceptibles d'accueillir un habitat permanent demeurant exceptionnels (6 à 7 % seulement) et n'apparaissent qu'à une date tardive, postérieure au milieu du XIV^e siècle, avec une répartition géographique très inégale puisque la quasi-totalité d'entre eux se rencontrent en Haute Marche²³. L'agencement des fortifications de ce type est immuable : le donjon, puissant bâtiment de 4 ou 5 niveaux, occupe tout un côté d'enclos de faible extension, ménageant une étroite cour par laquelle s'effectue l'accès ; il renferme l'essentiel des fonctions militaires et résidentielles de la place (Fig. 7 et 8).

L'indéniable homogénéité géographique et architecturale de la série Haut-marchoise laisserait supposer une grande cohérence historique. Pourtant l'étude du contexte castral, de l'environnement socio-économique et des données féodales et seigneuriales atteste de profondes diversités, illustrées par les sites de Montaigut-le-Blanc, véritable place forte publique, et de Villemonteix²⁴, simple chef-lieu d'une seigneurie rurale.

23. B. Barrière, Ph. Couanon, *Fortifications du Bas Moyen Age en Haute Marche et Combrailles, Table ronde Nancy-Pont-à-Mousson : La Maison-Forte au Moyen Age*, Juin 1984, ed. CNRS, Paris, 1986, pp. 289-297.

24. Montaigut le Blanc, 23, c. Saint Vaury ; Villemonteix, 23, cne. Saint-Pardoux-les-Cards, c. Chénérailles.

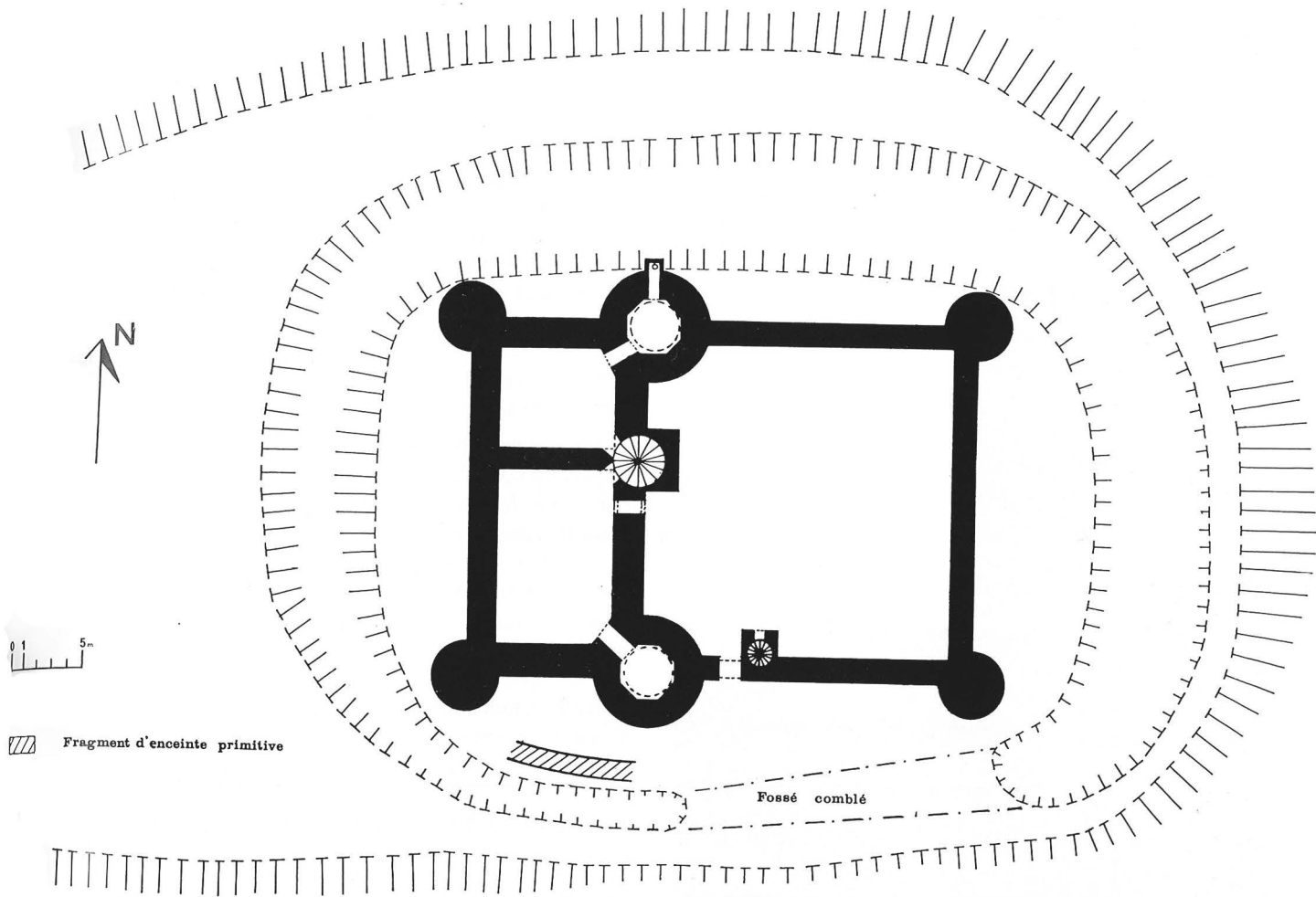


Fig. 7. — Montaigut-le-Blanc : plan typique des châteaux à donjon-logis de Haute-Marche.



Fig. 8. — Montaigut-le-Blanc : face sud.



Fig. 9. — Donjon de Montbrun.

La classification ainsi sommairement évoquée se veut suffisamment simple et souple pour laisser la porte ouverte aux combinaisons les plus variées et aux multiples nuances. En outre, il convient de toujours conserver à l'esprit que l'état actuel d'un site ou d'un édifice ne constitue que l'image terminale et figée d'un long cheminement évolutif, pervertie par maints remaniements et améliorations apportées au cours des siècles, qui masquent ou dénaturent l'agencement primitif ; ce qui est valable pour les données architecturales l'est aussi pour les critères

fonctionnels et incite à une grande prudence d'interprétation et de classification. Les donjons n'échappent pas à cette règle, et nombre d'entre eux ont vu leur fonction initiale se transformer à la suite de remodelages internes ou de bouleversements de l'environnement castral. De même, au sein de fortifications secondaires, les donjons remplissaient fréquemment de multiples fonctions ou ne constituaient que les pastiches superflus de leurs modèles inclus dans les forteresses publiques et stratégiques.

Réservez enfin, une place particulière aux éléments rendus inclassables par des informations trop ténues ou parce que leur fonction échappe à la compréhension. L'élégant donjon du château de Montbrun²⁵ appartient à ce groupe car son réemploi dans une enceinte à gros flanquements du XVe siècle complique son interprétation, surtout du fait de ses caractéristiques tout à fait irrationnelles. Elevé en fond de vallée sans aucune perspective, véritable flèche fragile de 8 étages reposant sur une assise ridicule²⁶, totalement inapte à un quelconque habitat par l'exiguïté extrême de ses salles aveugles (un seul niveau est éclairé), isolé au sein d'un enclos modeste, il apparaît surtout fort inutile et d'architecture aberrante ; sans doute fut-il l'oeuvre d'un mégalomane fortuné qui s'offrit la copie, conforme en apparence, des donjons de ses voisins prestigieux, avec un souci technique et esthétique qui annihilait toute aptitude militaire (Fig. 9). L'exemple de Montbrun affirme l'incidence des données mentales, indispensables à une complète compréhension mais particulièrement délicates à percevoir en ce domaine.

Pour achever, il est impératif d'aborder la principale difficulté de notre démarche : l'élaboration d'une définition précise du donjon. Le terme est vague au Moyen Âge où il ne caractérise pas un édifice spécifique et il est, de nos jours, exagérément galvaudé. A notre sens, le mot pourrait s'appliquer à "l'élément militaire prépondérant d'une fortification". Toutefois, une telle approche ne cadre guère avec les nécessités de la communication moderne qui impose une délimitation terminologique sans équivoque ; contentons nous donc de restreindre l'usage du vocable aux seules "tours maîtresses", en réservant pour l'avenir une définition plus satisfaisante.

25. Montbrun, cne. Dournazac, c. Saint-Mathieu.

26. Hauteur : 40 m. Dimensions : 6 x 6 m. Epaisseur des murs : 1,20 m.